



Fouilles et découvertes

Le Château de Pervinquières

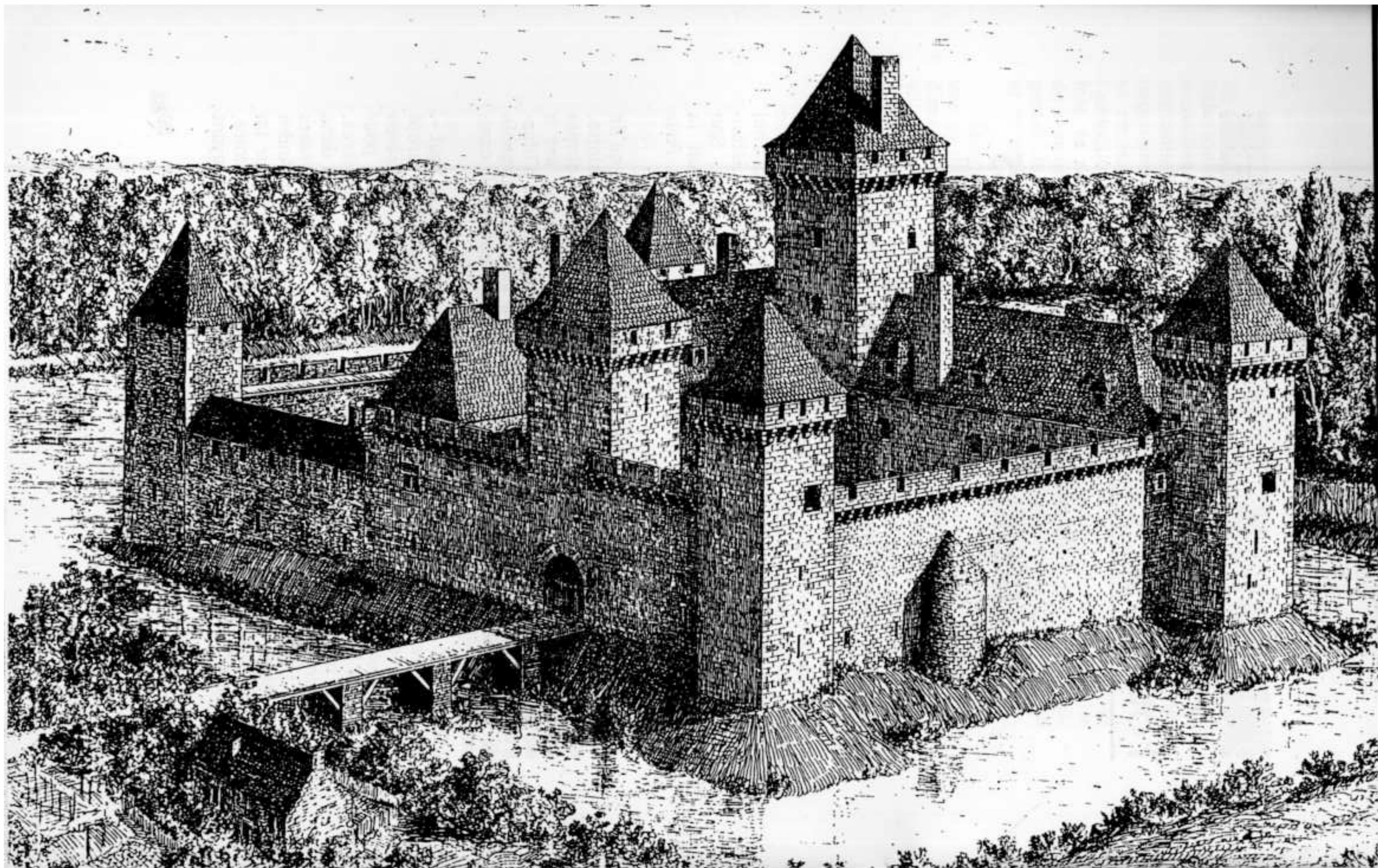
par PHILIPPE CLEMENT



U visiteur qui se rend de Saint-Antonin à Villefranche par l'abbaye de Beaulieu et Castanet, la départementale n° 75 offre, au détour d'un virage, la vision des ruines du château de Pervinquières pauvre lambeau de ce qui fut autrefois une altière forteresse, et l'une des trois principales places fortes des Routiers durant la guerre de Cent Ans (avec Belcastel et Lacapelle-Balaguier en Aveyron). Bien qu'aujourd'hui situé dans le Tarn-et-Garonne, le château fit toujours historiquement partie du Rouergue et de ses basses marches. Son étymologie viendrait du latin : PREVINCARIA, lieu où croît la pervenche, ou en une version plus martiale : PER VINCERE, Pour Vaincre.

Les premiers seigneurs furent les Valette dont on dit qu'ils étaient issus des Vicomtes de Saint-Antonin (c'est Fortuné Valette, fils d'Archambaud, qui fonda le château de Valette, au cirque de Bône, près de Saint-Antonin, en 1180). Une confusion est à éviter : il s'agit bien des Valette et non des La Valette qui s'illustreront plus tard dans la région, ces derniers simples bourgeois de Rodez anoblis en 1835. Le blason des Valette est établi comme suit :

« D'azur, au cheval d'or, au pal de sable brochant sur le tout ». La première mention concernant le château, eu égard à la rareté des documents, ne remonte qu'à 1370, date à laquelle les frères Bertrand et Bérenger Valette vendirent à l'Abbé de Beaulieu, pour le prix de 1500 francs d'or, le domaine et la tour de Pervinquières. Ainsi, la place tombait-elle, et ce pour plus de quatre siècles dans le domaine des religieux de Citeaux, puisqu'en 1789, les derniers moines restants, et dont Monsieur de Grossoles de Saint-André était l'Abbé commandeur, sont imposés 32 livres 8 sols pour un château ruiné à Pervinquières. Pour ces quatre cent ans d'histoire, nous ne possédons aucun document, l'abbaye de Beaulieu ayant



vu la perte de son cartulaire, nous privant ainsi d'une importante source de renseignements sur la vie de ces vieux murs et des gens qui les occupèrent. Tout juste sait-on, par deux écrits en dépôt aux archives municipales de Saint-Antonin, sur les registres consulaires, qu'en octobre 1376, les habitants de Saint-Antonin envoyèrent un émissaire à Villefranche afin de requérir l'aide du Sénéchal du Rouergue contre les exactions des Routiers sis à Pervinquières. Le deuxième document fait état de la présence du lieutenant huguenot Rabastens sous les ordres du capitaine Pénavaire, de Mars à Juin 1587, et de l'injonction qui lui fut faite par la ville de Saint-Antonin, de ne rien faire « contre bonne vertu et règlements militaires ». Mais si les livres sont muets et les écrits absents, nous allons voir que l'examen architectural du site nous autorise à quelques déductions et hypothèses.

Pervinquières se présente sous la forme d'un rectangle irrégulier dont les dimensions approximatives sont de 40 × 55 mètres. L'enceinte dans sa configuration originelle, était munie de six tours carrées, quatre aux angles des courtines, plus une tour-porche d'entrée et le donjon, aujourd'hui arrasé, et qui était situé à l'intersection des deux corps de logis. Le château, longtemps victime du vandalisme a depuis lors perdu la tour-porche dont il reste un arc-formeret de la voûte et deux beaux chapiteaux sculptés. La porte ogivale d'entrée, large de 2,3 mètres est, elle, miraculeusement intacte. Des quatre tours d'angle, deux subsistent dans leur quasi élévation (celles du Sud-Est et du Sud-Ouest), cependant que la tour Nord-Ouest s'est effondrée en 1984, et que celle du Nord-Est est ruinée et arrasée depuis un temps immémorial. Ces deux tours, toutes deux équipées d'un dispositif assez rare dans l'architecture médiévale (des gaines de liaison permettaient le passage des logis aux tours sans se découvrir ; on en trouve l'application en France notamment aux châteaux de Chalucet (Haute-Vienne) et de Coudray-Salbart (Vienne), surplombaient un grand fossé autrefois en eau, ce qui assurait un complément de défense à un édifice de médiocre qualité défensive, et ce malgré les apparences. Les murs, d'une épaisseur standard de 0,90 mètre, sauf au donjon où ils atteignent 1,35 mètre n'auraient pas résisté à un coup de sape. Cette minceur extrême des murs pour l'époque, ne va d'ailleurs pas sans poser problème dans la genèse de la construction d'un édifice qui présente un soin très constant de construction dans toutes ses parties. La datation, toujours problématique, semble ici pouvoir être effectuée autour du premier tiers du XIV^e siècle, mais certaines parties accusent par endroit une ancienneté plus marquée (fin XIII^e). Cependant l'examen de l'ensemble du site permet de dégager une grande unité architecturale, et la construction ou la reconstruction s'est peut-être opérée en un temps relativement bref. On ne note pas à l'heure actuelle d'éléments postérieurs au XV^e siècle et le château paraît donc n'avoir été que peu ou pas retouché depuis cette époque. Il

est donc permis de penser que sa vétusté et son incommodité d'utilisation lui ont été fatales vers la fin du XVI^e siècle ou le début du XVII^e siècle, et qu'il a donc été abandonné très tôt dans le temps, ceci expliquant son état de ruine dès avant la Révolution.

Le site présente un important remblai de pierres et de terre consécutif à l'abandon total depuis sa destruction volontaire, puisqu'il ne fait aucun doute que Pervinquières a été méthodiquement pillé ; en effet, le monument est bâti dans sa presque totalité en moyen et grand appareil de pierres de grès soigneusement ajustées, et une ruine des seules charpentes et couvertures aurait laissé les élévations maçonnées en état. Mais la pierre était belle...

Le corps de garde subsiste encore pour moitié ; on y remarque les belles portes à congés et à quart-de-rond, les fenêtres à bancs, et la cheminée de la grand'salle dont le manteau a été fracturé. Le donjon, large de 7,25 mètres, autrefois haut de 25 mètres (dimensions très usitées en Rouergue), a disparu, et seul son rez-de-chaussée conserve encore une belle pièce voûtée par une croisée d'ogives retombant sur des culots moulurés.

Du grand corps de logis seigneurial, long de 35 mètres, il ne reste plus que de tristes vestiges, tant la main humaine s'est acharnée sur lui ; une très grande baie à meneau et bancs, une porte en tiers-point intacte, une petite fenêtre ogivée ont échappé au massacre. Dans la cour d'honneur, pavée de grès, autour de laquelle s'appuyaient autrefois toutes les dépendances nécessaires à la vie quotidienne (notamment la boulangerie dont on voit le four) on remarque le puits, creusé dans le roc, impressionnant par sa taille (2,75 mètres de diamètre au niveau de l'eau), et deux éléments de sa margelle qui n'ont pas été précipités au fond. Bien d'autres témoins sont sûrement enfouis dans les amoncellements de pierres, et seul le dégagement complet du site permettra de fixer un plan précis de l'occupation des sols.

Cependant, si tout plaide à Pervinquières en faveur d'un édifice remarquablement construit, certains détails demeurent sans réponse et heurtent même la logique de l'ensemble : outre la minceur des murs déjà évoquée, l'absence d'une cage d'escaliers à vis sur le grand logis, maintenant certaine, implique que les étages étaient desservis par des escaliers droits en bois, ce qui est anachronique au XIV^e siècle, alors que le donjon est lui muni de ce système de desserte dans un contrefort rectangulaire saillant. De même, le château repose sur une masse gréseuse, et l'absence de sous-sols semble être avérée : étrange pour un château à l'époque centre d'un domaine agricole et devant donc conserver en son sein les denrées périssables (les moines de Beaulieu possédaient des vignes sur le plateau de Ginals et peut-être entreposaient-ils leurs récoltes à Pervinquières).

Enfin, la question majeure reste celle du constructeur. La solution Valette et la solution Beaulieu ne sont satisfaisantes ni l'une ni l'autre. Quelle qu'ait été la renommée des Valette, il est difficile d'admettre qu'ils aient eu les moyens d'élever avec leurs seules ressources un tel monument. Serait-ce alors les moines après l'achat de 1370 ? Cependant, si l'on tient compte de la naturelle répugnance de ceux-ci à bâtir des édifices militaires, ainsi que le fait de l'importance restreinte de l'abbaye de Beaulieu, la solution cistercienne s'avère tout aussi peu concluante.

Alors qui ? Une hypothèse doit être émise : Partout dans la région, l'Ordre du Temple était présent : commanderie-mère de Vaour, de Lacapelle-Livron, de Cas. Leur présence est généralisée en Quercy et en Rouergue. Ne serait-il donc pas envisageable qu'à l'extrême fin du XIII^e siècle ou au tout début du XIV^e siècle, (en tout cas avant le procès de l'Ordre en 1307), un membre de la Famille Valette ait été affilié à l'Ordre et ait donc reçu de celui-ci les moyens de fortifier la demeure primitive, asseyant ainsi le puissant tissu de fortifications et de relais des Templiers dans le secteur. Après la dislocation de l'Ordre, peut-être y-eut-il arrangement entre les Valette et les autorités locales (royales et religieuses ; il ne faut pas oublier qu'au départ, l'Ordre du Temple fut fondé par approbation de Saint-Bernard, lui-même fondateur de l'Ordre de Citeaux).

Tout ceci n'est, bien sûr, qu'une simple hypothèse, mais au moins a-t-elle le mérite d'expliquer en partie l'inhabituelle (dans la région, et mis à part Najac qui est une création royale) haute qualité de l'appareillage ainsi que les dispositions générales de Pervinquières.

Pervinquières, aux murailles ocres et beiges, sept fois centenaire, n'a toujours pas livré l'intégralité de son passé. Ce qui risque de rester une perte pour l'archéologie, n'est-il pas un précieux gain pour la poésie et le mystère du lieu ?

Le château n'est pas ouvert à la visite.

La reconstitution du château de Pervinquières est due à Jacques Tealdi.

N.B. — Ce dessin à la plume ne tient pas compte de la basse-cour aujourd'hui totalement détruite, qui s'étendait au devant de l'entrée du château. Les mesures actuelles en occupent l'emplacement. Les fossés Ouest, Sud et Est sont hypothétiques, et leur présence ne ressort pas d'un autre ordre que celui de l'esthétique.

